

LE MODULE 30

Sources de financement des Groupes

Le module 30 « Sources de financement des Groupes » permet de bénéficier d'un produit vous informant directement des encours de crédit par type de financement détenus par les groupes et leurs filiales sur les treize derniers mois.

Les sources de financement sont classées en trois catégories dans le module :

- **les concours bancaires** avec les détails des concours individuels et des participations en compte collectif,
- **les concours déclarés par les Intermédiaires en Financement Participatif (IFP)** ayant un agrément de l'ORIAS. Les encours collectés sont les encours des IFP adhérents FIBEN,
- **les concours déclarés par les Sociétés de Gestion de Portefeuille ayant un agrément de l'AMF, les organismes d'assurance, les institutions de prévoyance et les mutuelles.** Les encours collectés sont les encours de toutes les Sociétés de Gestion de Portefeuille ayant un agrément de l'AMF, de tous les organismes d'assurance, de toutes les institutions de prévoyance et de toutes les mutuelles, adhérents FIBEN ou pas.

Ce module ne prend en compte que les crédits individuels.

La déclaration des crédits, pour un bénéficiaire doté d'un numéro Siren, concerne :

- les concours bancaires accordés, à partir de 25k€ d'encours, et par guichet,
- les prêts accordés par les Intermédiaires en Financement Participatif, à partir de 500 euros d'encours. Compte tenu de la règle des arrondis au millier supérieur, un prêt de 500 euros est à arrondir à un millier d'euros. Les encours sont déclarés prêt par prêt.
- les prêts accordés par les Sociétés de Gestion de Portefeuille, les organismes d'assurance, les institutions de prévoyance et les mutuelles, à partir de 25 k€ d'encours.

Les informations diffusées sont celles déclarées par les établissements bancaires français, les Intermédiaires en Financement Participatif français, les Sociétés de Gestion de Portefeuille français, les entreprises d'assurance françaises, les mutuelles françaises et les institutions de prévoyance français et centralisées par la Banque de France.

Dans le module 30, la notion de groupe est définie soit par rapport à un périmètre de consolidation, soit par rapport à des liens de participations (en cas d'absence de données bilan de groupe, de données trop anciennes ou non diffusibles). Ce module permet d'obtenir les informations détaillées sur la nature des crédits cumulés du groupe pour les treize derniers mois.

1. LES CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires sont ventilés mensuellement de la façon suivante :

Crédits court terme, reprenant les comptes ordinaires débiteurs (CO), les créances commerciales (CC), l'Affacturage (AF), les Autres crédits à court terme (CA)

Crédits moyen et long terme (TE + TA) (durée initiale supérieure à un an)

Crédits-bails Mobiliers (BM) et Immobiliers (BI)

Crédits Titrisés (IT)

Crédits mobilisés (CO, CC, AF, CA, TE, TA, BI, BM, IT)

Crédits mobilisables détaillés en Partie disponible des crédits mobilisables (OC) et Crédits documentaires (OD)

Total des Crédits Mobilisés et Mobilisables

Engagements de garantie (AC)

Pour chaque rubrique, la moyenne des concours bancaires sur les 13 derniers mois est restituée.

2. LES CONCOURS DES INTERMÉDIAIRES EN FINANCEMENT PARTICIPATIF

Ce module retrace sur les 13 derniers mois le montant restant dû des concours déclarés par des intermédiaires en financement participatif. Il s'agit du capital restant dû inscrit dans la situation comptable au dernier jour calendaire de chaque mois. Il est à déclarer en milliers d'euros. En cas d'impayé, le montant du capital restant dû doit obligatoirement être majoré des intérêts, agios et frais divers devenus exigibles. En conséquence, il peut être supérieur au capital prêté.

Il contient 2 colonnes selon que la durée des concours est inférieure ou égale à 1 an ou supérieure à 1 an.

La durée du prêt est déclarée en mois et correspond à la durée de remboursement inscrite dans le contrat du prêt. Le total correspond à la somme des crédits mobilisés dont la durée est inférieure ou égale (\leq) à 1 an, et supérieure ($>$) à 1 an.

3. LES CONCOURS DES SOCIÉTÉS DE GESTION DE PORTEFEUILLE, LES ORGANISMES D'ASSURANCE, LES MUTUELLES ET LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

Les concours des Sociétés de Gestion de Portefeuille, des entreprises d'assurance, de mutuelles et institutions de prévoyance sont ventilés mensuellement de la façon suivante :

Crédits Court terme reprenant les Créances commerciales CC, les Autres crédits à court terme CA

Crédits moyen et long terme (TE + TA) (durée initiale supérieure à un an)

Crédits-bails Mobiliers (BM) et Immobiliers (BI)

Crédits Titrisés (IT) + Crédits repris (CR)

Crédits mobilisés (Total des rubriques CC, CA, TE, TA, BM, BI, IT, CR)

Crédits mobilisables détaillés en Partie disponible des crédits mobilisables (OC) et Crédits documentaires (OD)

Total des Crédits Mobilisés et Mobilisables

Engagements de garantie (AC)

4. RÉPONSE AU MODULE BASÉE SUR LA NOTION DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le titre du module est alors « **Sources de financement des groupes (Analyse sur groupe consolidé)** ».

Seules les entreprises dont le mode de consolidation est l'intégration globale sont prises en compte dans le calcul du montant des différentes sources de financement du groupe.

Les informations sont diffusées si le périmètre de consolidation est compris dans l'année en cours ou dans les deux années précédentes, et si la société se présente sous la forme de :

- Société à responsabilité limitée,
- Société anonyme,
- Société en commandite par actions,
- Société par actions simplifiées.

Outre les données consacrées aux sources de financement dont les montants sont cumulés du groupe, ce module diffuse également :

- le nom du groupe,
- la liste éventuelle des sur-groupes (50 maximum),
- la liste éventuelle des sous-groupes (50 maximum),
- la date de dernière centralisation,
- le montant des billets de trésorerie du groupe pour la dernière centralisation, ainsi que la moyenne de ces billets de trésorerie sur les treize derniers mois.

De plus, quatre types de données sont également restitués, permettant de connaître les caractéristiques des entités ayant ou non servi au calcul du montant des sources de financement du groupe :

- la première rappelle uniquement les caractéristiques de la société consolidante (correspondant à l'entité interrogée) et donne la moyenne des concours accordés par les banques, les Sociétés de Gestion de Portefeuille, les organismes d'assurance, les mutuelles et les institutions de prévoyance sur les 13 derniers mois (total VI correspondant au total des crédits court terme, des crédits moyen et long terme, et des crédits-bails), ainsi que les concours accordés par les Intermédiaires en Financement Participatif classés selon leur durée (inférieure ou égale à 1 an ; supérieur à 1 an),
- la liste des filiales en intégration globale entrant dans le calcul des concours accordés par les trois catégories de sources de financement du groupe, avec pour chacune d'elles : son Siren, sa dénomination, sa localisation, ainsi que la

- moyenne des concours accordés par chaque catégorie de source de financement sur les 13 derniers mois (moyenne des crédits bancaires, moyenne des crédits Intermédiaire en Financement Participatif (IFP) mobilisés, moyenne des crédits Organisme d'Assurance (OA)/Société de Gestion de Portefeuille (SGP)). Ces filiales sont restituées dans l'ordre décroissant de la moyenne du montant de leurs crédits, puis par Siren croissant,
- la liste des filiales n'entrant pas dans le calcul des sources de financement du groupe. On trouve dans cette liste, les filiales dont le mode de consolidation est l'intégration proportionnelle (IP) ou la mise en équivalence (ME), ou celles dont le mode de consolidation n'est pas connu. Ces filiales sont classées par type de consolidation (IP puis ME puis celles non précisées), puis par ordre de Siren croissant. Les données restituées sont le Siren, la dénomination, et la localisation,
 - la liste des filiales en intégration globale sans sources de financement, avec pour chacune d'elles, son Siren, sa dénomination, et sa localisation. Ces filiales sont restituées par ordre croissant de Siren.
- Seules les 200 premières entités de cet ensemble sont restituées.

5. RÉPONSE AU MODULE BASÉE SUR LA NOTION DE LIENS DE PARTICIPATIONS

Le titre du module est alors « **Sources de financement des groupes (Analyse sur liens de participation)** ».

Seules les participations détenues à plus de 50% par la société interrogée sont retenues.

Outre les données consacrées aux sources de financement cumulées du groupe, ce module diffuse également :

- le Siren et le nom de l'associé majoritaire,
- la date de dernière centralisation,
- le montant des billets de trésorerie du groupe pour la dernière centralisation, ainsi que la moyenne de ces billets de trésorerie sur les treize derniers mois.

De plus, quatre types de données sont également restitués, permettant de connaître les caractéristiques des entités ayant ou non servi au calcul du montant des sources de financement du groupe :

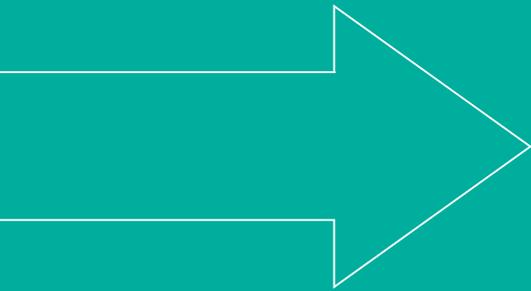
- la première rappelle uniquement les caractéristiques de la société interrogée et donne la moyenne des concours accordés par les établissements de crédit banques, les Sociétés de Gestion de Portefeuille, les organismes d'assurance, les mutuelles et les institutions de prévoyance sur les 13 derniers mois (total VI correspondant au total des crédits court terme, des crédits moyen et long terme, et des crédits-bails), ainsi que les concours accordés par les Intermédiaires en Financement Participatif classés selon leur durée (inférieure ou égale à 1 an ; supérieur à 1 an) ;
- la liste des participations détenues à plus de 50% entrant dans le calcul des concours accordés par les trois catégories de sources de financement du groupe, avec pour chacune d'elles : son Siren, sa dénomination, ainsi que la moyenne des concours accordés par chaque catégorie de source de financement sur les 13 derniers mois (moyenne des crédits bancaires, moyenne des crédits Intermédiaire en Financement Participatif (IFP) mobilisés, moyenne des crédits Organisme d'Assurance (OA)/ Société de Gestion de Portefeuille (SGP)). Ces filiales sont restituées dans l'ordre décroissant de la moyenne du montant de leurs crédits, puis par Siren croissant ;
- la liste des participations détenues à moins de 50%. Ces sociétés sont classées par ordre de Siren croissant. Les données restituées sont le Siren, la dénomination et la localisation ;
- la liste des participations détenues à plus de 50% sans sources de financement, avec pour chacune d'elle, son Siren, sa dénomination et sa localisation. Ces sociétés sont restituées par ordre croissant de Siren.

Seules les 200 premières entités de cet ensemble sont restituées.

6. GRAPHIQUES

Le module 30 « Sources de financement des groupes » propose différents graphiques. On peut accéder à cette page à partir de l'icône , lorsque celui-ci n'est pas grisé.

Il peut y avoir six graphiques de type histogramme, diffusés seulement si les montants ont des valeurs significatives et non nulles.



BANQUE DE FRANCE
DIRECTION DES ENTREPRISES
BAN-1352 — 75049 PARIS CEDEX 01

34 14
fiben@banque-france.fr
www.fiben.fr

